



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution : Générale

PNUE/CMS/ScC18/Doc.7.2.3/Rev
11 juin 2014

Français
Original: Anglais

18^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
Bonn, Allemagne, 1-3 juillet 2014
Point 7.2 de l'ordre du jour

PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE LA GAZELLE A FRONT ROUX (*Eudorcas rufifrons*) A L'ANNEXE I DE LA CMS

Résumé

Les Gouvernements du Niger et du Sénégal ont soumis une proposition pour l'inscription de la gazelle à front roux (*Eudorcas rufifrons*) à l'Annexe I de la CMS lors de la 11^{ème} réunion de la Conférence des Parties (COP11), 4-9 novembre 2014, Quito, Equateur.

La proposition est reproduite sous cette couverture en vue de son examen par la 18^{ème} réunion du Conseil scientifique.

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION D'ESPÈCES AUX ANNEXES DE LA
CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES
APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE**

A. PROPOSITION: pour la modification de l'Annexe I

L'inscription de l'*Eudorcas rufifrons* à l'Annexe I de la CMS est proposée du fait de sa tendance démographique à la baisse dans toute son aire de répartition et de la quasi-absence d'actions de conservation spécifiques pour cette espèce. L'espèce est très peu connue, mais l'on pense que la majorité de sa population décroissante vit hors des zones protégées.

B. AUTEURS DE LA PROPOSITION: Niger et Sénégal

C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION

1. Taxon

- | | | |
|------------|-------------------------------|---|
| 1.1 | Classe | Mammalia |
| 1.2 | Ordre | Artiodactyla |
| 1.3 | Famille | Bovidae |
| 1.4 | Espèces | sous-espèces respectives, y compris auteur et année
<i>Eudorcas rufifrons</i> (Gray, 1846) |
| 1.5 | Nom(s) vernaculaire(s) | le cas échéant
Anglais: Red-fronted Gazelle
Français: Gazelle à front roux
Espagnol: Gacela de frente roja |

Notes taxonomiques:

Traitée par Wilson & Reeder (2005) en tant qu'espèce polytypique comprenant cinq sous-espèces, *rufifrons*, *albonotata* (W. Rothschild, 1903), *kanuri* (Schwarz, 1914), *laevipes* (Sundevall, 1847) et *tilonura* (Heuglin, 1869) (Grubb, in Wilson & Reeder, 2005: 679). Trois espèces sont incluses dans le concept de Wilson & Reeder, *E. rufifrons* s.s. (avec les sous-espèces *rufifrons*, *kanuri* et *laevipes*) dans le Sahel à l'ouest du Nil, la gazelle d'Erythrée, *E. tilonura*, à l'est du Nil et la gazelle de Mongalla, *E. albonotata* dans le Haut-Nil (Groves & Grubb, 2011). La proposition englobe tout le complexe, conformément à la référence taxonomique de la CMS, la troisième édition de Wilson & Reeder (Wilson & Reeder, 2005).

2. Données biologiques

2.1 Distribution (actuelle et historique) – voir également 5

Auparavant, cette espèce vivait dans les prairies sèches et les brousses sahéliennes de la Mauritanie et du nord du Sénégal, jusqu'à l'ouest du Nil au Soudan, la gazelle de Heuglin (*E. r. tilonura*) étant quant à elle présente à l'est du Nil, entre la partie sud des collines de la mer Rouge au Soudan et le contrefort au sud du massif éthiopien, à l'ouest de l'Érythrée et au nord-ouest de l'Éthiopie (East 1999 ; Scholte et Hashim 2013 ; Hashim 2013). L'espèce est probablement éteinte au Ghana. La gazelle de Mongalla, *Eudorcas rufifrons albonotata* vit dans les plaines d'inondation et les prairies plates des savanes du sud-

est du Soudan, à l'est du Nil, sans toutefois aller jusqu'aux frontières ougandaises et kényanes, et peut-être également dans la région de l'Omo, dans le sud-ouest de l'Éthiopie.

2.2 Population (estimations et tendances)

Les dernières populations de la gazelle à front roux sont dispersées sur une grande partie de son aire de répartition à cause du braconnage, de la concurrence du bétail domestique et de la dégradation des habitats. On estime que la population a été réduite de plus de 30 % au cours des trois dernières générations (15-18 ans ; UICN 2008). Le nombre d'animaux diminue partout et la majorité de la population vit hors des zones protégées. Si la tendance actuelle continue, la distribution de la gazelle à front roux et le nombre d'animaux vont probablement encore diminuer jusqu'à ce que son statut passe à En danger ou en En danger critique d'extinction. Par exemple, aujourd'hui, moins de 10 % de sa population totale vit au sein de groupes qui sont peut-être stables et aucune de ses populations n'est stable ou croissante, selon les informations connues.

Les informations démographiques disponibles sur cette espèce se basent principalement sur des conjectures éclairées. East (1999) a estimé la population totale de la gazelle à front roux, sans compter la gazelle de Mongalla, à environ 25.000 animaux, dont environ 3.500-4.000 gazelles de Heuglin. À l'époque des estimations d'East (1999), on pensait que de nombreux animaux survivaient au Niger (environ 4.000) et au Mali (environ 3.000), mais il en reste beaucoup moins aujourd'hui dans ces deux pays. Les tendances démographiques sont plutôt à la baisse. Le nombre d'*E. r. tilonura* en Érythrée a également chuté (Hagos Yohannes, Forestry & Wildlife Authority, pers. comm. 2013).

East (1999) avait estimé le nombre de gazelles de Mongalla à environ 100.000, mais cette population a tendance à varier considérablement dans cette région et les zones centrales de son aire de répartition sont particulièrement inaccessibles. Une reconnaissance aérienne menée par la Société pour la conservation de la vie sauvage (WCS) en 2007 a estimé la population dans une partie du Sud-Soudan à 278.000 (Fay *et al.* 2007).

2.3 Habitat (description brève et tendances)

Autrefois largement répartie sur une bande étroite à travers le sud du Sahel et dans les plaines des savanes, les zones boisées et la brousse du nord des savanes soudanaises. Elle vit jusqu'à 1.400 m dans les savanes du nord-ouest de l'Éthiopie (Yalden *et al.* 1996). Elle est capable de s'adapter à une présence humaine dans son habitat jusqu'à un certain point. Par exemple, elle est connue pour recoloniser les jachères, si celles-ci sont suffisamment abritées. Elle vit localement en petites ou moyennes populations, dans des terrains de parcours en grande partie non exploités.

La gazelle de Mongalla (*Eudorcas rufifrons albonotata*) vit dans les plaines d'inondation et les prairies des savanes du Soudan (East 1999). Cette gazelle suit un cycle nomade annuel dans les plaines d'inondation à l'est du Sudd, une région particulière sur le plan écologique où d'importantes inondations sont suivies de périodes d'aridité extrême (Hashim, in press). Pendant la saison humide, la gazelle de Mongalla rejoint d'autres espèces migratrices, telles que le cobe à oreilles blanches et le tiang, et crée ainsi une forte densité démographique (Hillman and Fryxell 1988).

2.4 Migrations (types de déplacement, distance, proportion de la population migratrice)

Les *Eudorcas rufifrons* sont connus pour entreprendre des déplacements saisonniers, bien que ceux-ci soient de plus en plus restreints par les installations humaines. Il existe des populations transfrontalières entre le Burkina Faso, le Niger et le Bénin, entre le Sénégal et le Mali, entre le Niger et le Mali, entre le Niger et le Tchad, et entre le Tchad et le Soudan.

3 Menaces

Concurrence avec le bétail domestique, dégradation des habitats à cause des sécheresses, surpâturage du bétail et défrichage des terres pour répondre aux besoins de l'agriculture.

3.1 Menace directe à la population (facteurs, intensité)

Les dernières populations de la gazelle à front roux sont dispersées sur une grande partie de son aire de répartition à cause du braconnage.

3.2 Destruction des habitats (qualité des changements, qualité des pertes)

L'espèce a souffert et souffre encore de dégradations conséquentes de ses habitats à cause des sécheresses, du surpâturage du bétail et du défrichage des terres pour répondre aux besoins de l'agriculture.

3.3 Menace indirecte (p.ex. réduction du taux de reproduction du fait de la contamination par pesticides)

Non connue

3.4 Menace touchant particulièrement les migrations

Non connue

3.5 Exploitation nationale et internationale

Non connue

4 Situation et besoins de protection

Liste rouge de l'UICN : Vulnérable A2cd ver 3.1

Environ 15 % de la population totale de cette espèce vit dans des zones protégées (East 1999), en particulier dans le Parc national W (Niger, Burkina Faso, Bénin), dans le Parc national de Waza (Cameroun) et dans le Parc national de Zakouma (Tchad) (East 1999 ; Scholte et Hashim 2013). La gazelle de Heuglin est protégée dans le Parc national de Dinder, au Soudan, mais East (1999) avait fait remarquer qu'elle ne recevait pas de protection efficace là-bas, car les sites qu'elle préférait étaient utilisés de manière intensive par les éleveurs de chameaux, qui entraient illégalement dans le parc pendant la saison sèche et détruisaient les arbres d'ombrage favoris des gazelles afin de nourrir leurs chameaux et leurs chèvres.

L'extension d'une protection et d'une gestion efficaces des populations dans des zones telles que les parcs nationaux de Zakouma, Waza et Dinder est nécessaire. En outre, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'occupation des sols, qui prendraient en compte les besoins des animaux sauvages en-dehors des zones protégées dans des pays comme le Tchad ou le Soudan, seraient extrêmement bénéfiques pour nombre de populations restantes de cette espèce (East 1999).

Un nombre restreint de gazelles à front roux sont maintenues en captivité, mais sans programme d'élevage formel.

4.1 Protection nationale

Sénégal: Animaux complètement protégés (D. ARTICLE 36 code de la chasse et de la conservation). La chasse et la capture, y compris des bébés, sont strictement interdites sur tout le territoire.

Mis à part les observations relayées par les communautés locales, très peu d'études existent sur le nombre de gazelles à front roux. À l'exception des rapports de suivi, seule une étude récente a été menée sur cette espèce (Layna, en 2011). Les informations disponibles font état que l'espèce est en déclin dans toute son aire de répartition au Sénégal, à cause des sécheresses qui se sont enchaînées entre les années 70 et 80, de la construction du barrage de Diama (inondation continue de leurs zones écologiques par les eaux du fleuve Sénégal), du braconnage, du surpâturage, etc. L'espèce est présente dans le Parc national des oiseaux du Djoudj, au nord du Sénégal, où six animaux ont été réintroduits, dont 4 en 1972 et 2 en 1979 (DPN, 2010). Les travaux de Layna (2011) rapporte qu'il y a un seul groupe dans le parc, composé d'un mâle et de trois femelles.

Dans la Réserve de faune du Ferlo Nord (RFFN), couvrant l'habitat naturel des gazelles à front roux, la situation est extrêmement préoccupante. Les effectifs varient seulement de 21 à 35 animaux (Layna, en 2011, Rapport RFFN, en 2012). La survie de l'espèce est compromise si des mesures de protection ne sont pas rapidement prises.

4.2 Protection internationale

Non connue

4.3 Besoins supplémentaires en matière de protection

Non connus

5. **États de l'aire de répartition**

États d'origine:

Burkina Faso; Cameroun; République centrafricaine; Tchad; Érythrée; Éthiopie; Mali; Mauritanie; Niger; Nigéria; Sénégal; Sud-Soudan; Soudan

Espèce éteinte au niveau régional: Ghana

6. **Commentaires des États de l'aire de répartition**

7. **Remarques supplémentaires**

8. **Références**

- DPN, 2010. Plan de gestion du Parc National des oiseaux du Djoudj. Direction des Parcs nationaux. 93p.
- East, R. 1999. African Antelope Database 1999. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- Fay, M., Elkan, P., Marjan, M. and Grossman, F. 2007. Aerial Surveys of Wildlife, Livestock, and Human Activity in and around Existing and Proposed Protected Areas of Southern Sudan, Dry Season 2007. Wildlife Conservation Society; Southern Sudan Technical Report.
- Groves, C. & Grubb, P. 2011. Ungulate taxonomy. John Hopkins University Press, Baltimore, USA.

- Hashim, I. 2013. *Eudorcas tilonura*. In: J. S. Kingdon and M. Hoffmann (eds), *The Mammals of Africa*, Academic Press, Amsterdam, The Netherlands.
- Hillman, J. C. and Fryxell, J. M. 1988. Chapter 3: Sudan. In: R. East (ed.), *Antelopes. Global Surrey and Regional Action Plans. Part 1. East and North Africa*, pp. 5-16. IUCN, Gland, Switzerland.
- IUCN 2008. IUCN Red List. Available from <https://www.iucnredlist.org> (accessed May 2014).
- Layna, J. F. 2011. Proposition pour la conservation et le rétablissement de la population de gazelles dans le Parc national du Djoudj, et pour comprendre l'état de la gazelle a front rouge (*Gazella rufifrons*) et d'autres espèces en voie de disparition dans la Réserve de Faune du Ferlo, Sénégal. Rapport final. 41p.
- Loi N° 86 – 04 du 24 Janvier 1986, Décret N° 86–844 du 14 Juillet 1986 portant code de la chasse et de la protection de la nature, Sénégal.
- RFFN, 2013. Rapport annuel 2013 de la Réserve de faune du Ferlo Nord.
- Scholte, P. and Hashim, I. 2013. *Eudorcas rufifrons*. In: J. S. Kingdon and M. Hoffmann (eds), *The Mammals of Africa*, Academic Press, Amsterdam, The Netherlands.
- Wilson, D.E. & Reeder, D.M. 2005. *Mammal Species of the World. A taxonomic and geographic reference*. Third edition. John Hopkins University Press, Baltimore, USA.
- Yalden, D. W., Largen, M. J., Kock, D. and Hillman, J. C. 1996. Catalogue of the Mammals of Ethiopia and Eritrea 7. Revised Checklist, zoogeography and conservation. *Tropical Zoology* 9(1): 73-164.
- DPN, 2010. Plan de gestion du Parc national des oiseaux du Djoudj. Direction des Parcs nationaux. 93p

Notes explicatives

A. Définition de la proposition (espèce, sous-espèces ou taxon supérieur ; si toute la population ou seulement une partie doit être incluse ; si l'inscription à l'annexe I ou II, ou au deux, est proposée)

B. Nom officiel de la Partie contractante soumettant la proposition

C. Sélection succincte des principales données scientifiques expliquant et justifiant la proposition ; ces données peuvent provenir de documents techniques ou de rapports qui n'ont pas encore été publiés (indication de la source). Les propositions doivent contenir les détails suivants :

1. Taxonomie : les noms scientifiques pertinents, ainsi que les noms dans les langues dans lesquelles le texte officiel de la Convention a été rédigé ;

2. Données biologiques

2.1 Description de l'aire de répartition, y compris les changements significatifs dans le temps, ainsi que la division de l'aire en zones de reproduction, de migration et d'hivernage (repos) ; le cas échéant, ajouter un plan ;

2.2 Petite description quantitative de la population (nombre, tailles, données quantitatives des zones test) et de ses modifications, y compris la tendance démographique (étendue et taux) ;

2.3 Petite description écologique des habitats utilisés par une ou plusieurs espèces d'animaux ; indication des structures d'habitats les plus importantes pour la survie de l'espèce pendant ses migrations et dans ses zones d'hivernage (repos) ;

2.4 Description du type de migrations régulières, indiquant l'étendue géographique des déplacements de population et si toute la population, ou seulement une partie (laquelle ?), entreprend des migrations régulières.

3. Menaces : liste des facteurs (divisés en quatre groupes) menaçant l'espèce ou entraînant un faible statut de conservation ; pour les facteurs 1 à 3, il faut également spécifier si ces facteurs concernent les zones de reproduction, de migration ou de repos.

4. Mis à part le statut de conservation juridique dans les divers États de l'aire de répartition et des informations sur la conservation internationale (dans le cadre d'autres conventions), les besoins concrets de protection (4.3) afin d'améliorer le statut de conservation de l'espèce doivent être détaillés. En plus d'apporter une protection directe à la population, les propositions relatives à la conservation des biotopes doivent être détaillées et justifiées (le cas échéant).

5. Liste des États où la présence de l'espèce est avérée (en indiquant, peut-être, si ce sont des zones de reproduction, de migration ou de repos).

6. Il est nécessaire de consulter, dans la mesure du possible, des experts et/ou des autorités de conservation de la nature appartenant aux autres États de l'aire de répartition avant de soumettre la proposition et d'intégrer un bref compte-rendu de leurs commentaires à ce sujet. Ces données facilitent les décisions à la fois du Conseil scientifique et de la Conférence des Parties.